

## Procès-verbal de la réunion du groupe de travail décentralisé n° 2 du CRDG

### « Incourt-Jodoigne-Perwez-Ramillies »

Mardi 14 octobre 2014 à Jodoigne

**Présents** : Carl Cambron et Florence Masson (Commune de Perwez), Jean-Pierre Beaumont et Nathalie Delacroix (Commune de Incourt), Marthe Loppe, Jean-Jacques Mathy et Mélissa Vanderbruggen (Commune de Ramillies), Marc-Antoine Boucher, Bénédicte Maréchal, Frédéric Ninane et Bernard Glineur (Commune de Jodoigne), Jocelyne de Kerckhove (Province du Brabant wallon), Xavier Dubois (SPW-DDR), Julien Taymans et Hervé Pâques (Natagora BW), Gilbert Michel (Fédération sportive Pêcheurs francophones de Belgique), Jean-Marie Vankoekelbergh (Fédération pêcheurs 2 Gette et affluents), Damien Sevrin (GAL Culturalité), Claude Pilet (FRW-Brabant Hesbaye), François-Xavier Warnitz (Natagriwal), Olivier Many (RIAL-Ruralité Incourt et Alentour), Pierre Chaidron (CSC-BW), Marianne Saenen (La Petite Jauce), Isabelle Delgoffe, Cathy Delcorps, Jérémie Guyon et Jean-Marie Tricot (CRDG).

**Excusés** : Jean-Marc Aldric et Jérôme Snappe (Commune de Perwez), Eric Cuypers et Murielle Flamand (RIAL), Line Herreman (Commune de Ramillies), Guy Molens (11 Clochers de Ramillies), Marc Bastin (Province du Brabant wallon), Jean-Luc Biermez (SPW-DCENN), Eric Chiliade, Jean-François Plumier et Jean-Claude Krack (SPW-DNF), Vincent Gooris et Isabelle Massart (IBW), Roland Gaziaux (Fédération Pêcheurs 2 Gette et affluents), Pierre Houbotte (Fédération wallonne de l'agriculture), Nicolas Rappe (CRABE), Martine Gilles (FRW-Brabant Hesbaye) et Mostafa Khalidi (Nitrawal).

Les mentions en rouge représentent des suites concrètes à donner à cette réunion (à court terme ou plus éloignées). Ces suites sont regroupées dans le tableau de suivi qui accompagne ce PV, avec les partenaires concernés par chaque suivi .

**Jean-Marie Tricot, CRDG (JMT)** remercie les participants pour leur présence et souligne que le GT est composé de personnes au profil diversifié et représentant les partenaires suivants du CRDG : communes, province BW, SPW, IBW, associations locales et régionales, autres partenaires supra communaux.

Il explique les raisons de la mise en place de ces groupes de travail décentralisés : ils réunissent, en dehors des AG du CRDG, des acteurs de terrain concernés par des problématiques communes car proches les uns des autres sur le plan géographique.

### **1/Rappel général des outils et aides services du CRDG aux partenaires + évaluation**

La liste de tous les services offerts par le CRDG a été envoyée en même temps que la convocation.

**JMT** rappelle brièvement chacun et invite l'assemblée à faire part de son avis.

#### Echange

**Florence Masson, Commune de Perwez (FM)** explique que l'exposition CRDG a été présentée et appréciée lors de ses activités dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau. Les sujets sont variés et accessibles, ce qui suscite l'intérêt des visiteurs.

Les fiches de présentation des infractions environnementales sont utilisées pour donner un complément d'informations aux contrevenants.

**Marthe Loppe, Commune de Ramillies (ML)** en profite pour remercier Jérémie Guyon pour son aide dans l'organisation des chantiers de lutte contre les plantes invasives.

**Hervé Pâques, asbl Natagora (HP)** le remercie aussi et donne son avis sur le site Internet du CRDG : il contient beaucoup d'informations pertinentes mais **il nécessiterait d'être restructuré**. **JMT** répond que le site web du CRDG est effectivement en cours de restructuration, afin de le rendre plus lisible.

**HP** souhaite également de plus amples précisions sur les appels à projets locaux à l'attention des partenaires. **Isabelle Delgoffe, CRDG (ID)** explique que le CRDG a, pendant plusieurs années, proposé à ses partenaires d'introduire des projets sous certaines conditions (lien avec la qualité et la biodiversité des cours d'eau, information/sensibilisation du public, délais de réalisation...).

**JMT** ajoute que les projets envisagés avaient du mal à aboutir dans les temps (surtout pour les projets introduits par les associations). Il en a résulté que le CRDG ne procède dorénavant plus à un appel à projets généralisé, mais un poste budgétaire reste consacré à un soutien financier pour réalisation de projets locaux que l'un ou l'autre partenaire proposerait spontanément.

Damien Severin, asbl GAL Culturalité (DS) informe que les Communes de son territoire peuvent aussi introduire auprès de lui des projets d'amélioration de la biodiversité dans les parcelles communales. Dans le cas de projets en lien avec les cours d'eau et zones humides, **le CRDG pourrait servir d'intermédiaire pour l'introduction de ces demandes communales**.

**Bénédicte Maréchal, Commune de Jodoigne (BM)** explique que l'exposition et les animations proposées par le CRDG sont fort appréciées lors de la Fête de l'environnement. Les barrages flottants et ses supports de communication sont aussi utiles pour sensibiliser les riverains et interagir avec eux. Elle remercie le CRDG d'être là en tant qu'organisme ressource quand des chantiers de nettoyage sont organisés.

**Nathalie Delacroix, Commune d'Incourt (ND)** explique que, chez elle, il y a un dossier de piétinement de cours d'eau par le bétail qui n'avance pas. Les chantiers de lutte contre les balsamines organisés en parallèle avec la Commune de Perwez étaient « top ».

**Jérémy Guyon, CRDG (JG)** rappelle la nouvelle législation en matière de clôture des cours d'eau. Il y a une obligation de clôturer les pâtures le long des cours d'eau classés, **avec possibilité de subventionnement par le SPW, mais seulement jusque fin 2014**.

## **2/ Rappel général de l'inventaire des points noirs du CRDG et rappel des stratégies d'approche pour leur résolution**

**ID** présente l'inventaire du CRDG qui est en ligne et accessible via le site internet, *cf. en fin de PV : les divers liens pour accéder à l'inventaire du CRDG (PN résolus, non résolus et plantes invasives)*.

Elle rappelle **l'interaction indispensable avec les partenaires du CRDG pour la mise à jour de ces données**.

Elle informe l'assemblée que la base de données «points noirs» du CRDG comptabilise notamment encore 180 rejets d'eaux usées qui seraient non résolus dans les 4 communes. **Une mise à jour s'avère cependant nécessaire, suite à la pose des collecteurs les plus récents**. Par ailleurs, les ouvrages d'art dégradés concernent surtout les Communes de Jodoigne et Ramillies.

Enfin, **ID** précise que depuis 2001, ¼ des atteintes ont été résolues (= moyenne en Dyle-Gette) : c'est encourageant, mais pas suffisant.

### Echange

*1° rejets d'eaux usées dans les cours d'eau :*

**Gilbert Michel, Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique (GM)** rappelle que le collecteur est posé sur la Grande Gette, mais qu'il reste encore beaucoup de rejets individuels. Il déplore le manque de communication entre l'intercommunale d'épuration et les communes à ce sujet. **JG** rappelle que l'IBW collecte les égouts publics et que les cas énoncés ci-dessus concernent des rejets privés dont le raccordement est du ressort communal.

**ID** présente un autre cas de figure à Perwez : un rejet d'égout public est constaté dans la Grande Gette, rue des Brasseurs, là où le collecteur est posé et la step en service depuis longtemps mais cet égout n'est pas encore raccordé au collecteur. La commune et l'IBW sont au courant de la situation et **des solutions sont en cours**.

**Jean-Marie Vankoeckelbergh, Fédération des Pêcheurs des 2 Gette + les Pêcheurs Lumaytois (JMV)** déplore qu'un seul rejet d'eau usée ou un seul rejet de lisier non collecté peut avoir des répercussions sur la population piscicole d'un cours d'eau. Il faut donc avoir une vision complète de la situation de chaque du cours d'eau au niveau de son assainissement. **JMV** signale qu'il y a, entre autres, encore au moins 10 rejets dans la Grande Gette à Lumay, alors que la station d'épuration est en place depuis longtemps.

**MAB** répond que 92 % de la quantité d'eaux usées sur le territoire communal de Jodoigne va aux stations d'épuration, ce qui est déjà une réussite en soi.

**JG** insiste sur le fait que l'inventaire du CRDG ne peut jamais être exhaustif. Il se peut notamment qu'un point noir renseigné comme « rejet » concerne plusieurs rejets proches les uns des autres à partir d'une même rue.

**JMT** insiste aussi pour que **JMV fournisse des informations plus précises au CRDG**, sous peine de ne pas pouvoir les intégrer dans l'inventaire.

**Xavier Dubois, SPW-DDR (XD)** rappelle que le PGDA 3, adopté récemment, oblige désormais les agriculteurs à se doter d'une attestation de conformité pour la gestion de leurs effluents d'élevage. C'est un élément de la conditionnalité. Si un rejet d'origine agricole est constaté, **ses services peuvent intervenir en vue d'une résolution par ce biais**.

**ID** rappelle que la problématique de la **résolution des rejets doit se faire au cas par cas pour les anciennes habitations**, mais qu'au niveau des nouvelles habitations, **des normes peuvent être imposées lors de la délivrance du Permis d'Urbanisme**.

**JMT** informe que l'IBW a l'intention de proposer un nouveau service aux communes : le contrôle des habitations anciennes à l'égout.

### **3/ 1er suivi des engagements du programme d'actions 2014-2016 du CRDG**

**JMT** rappelle que le programme a été approuvé en 2013 et signé en 2014. Le 1<sup>er</sup> suivi doit donc déjà être opéré. Les suivis intermédiaires ne doivent pas être approuvés par les Collèges communaux : ce sera uniquement demandé lors de la 3<sup>ème</sup> évaluation de suivi (= enquête de clôture) fin 2016.

Un tour de table est effectué : chaque partenaire présente brièvement son suivi 2014. Toutes les informations communiquées seront intégrées dans le tableau complet de suivi, qui sera mis en ligne. Pour ce faire, **les partenaires sont invités à remettre leur tableau complété en fin de séance ou dans les jours qui suivent la réunion**.

#### Echange lors du tour de table

**ND et Jean-Pierre Beaumont, Commune de Incourt (JPB)** échangent des informations entre eux à propos du suivi des engagements de leur commune.

**ND** explique qu'elle est confrontée à un problème de pulvérisation à Piétrebais et que la commune a fait une information au citoyen, **mais la vérification sur le terrain n'a pas été opérée**.

Elle ajoute que les rejets d'eaux usées vont bientôt être résolus par la pose du collecteur de l'Orbais à Dongelberg. Toutefois, le village de Roux-Miroir, qui est toujours en régime d'assainissement autonome, pose problème.

Rue Ste-Ragenulfe, il y a un point noir « érosion par le bétail » à résoudre.

Les chantiers de lutte contre les plantes invasives se font en continuité avec ceux prévus sur Perwez en amont, ce qui est très prometteur pour l'efficacité de ces actions.

**JPB** ajoute que sa commune rencontre de gros problèmes pour la gestion des boues de curage des cours d'eau, car leur élimination n'est pas toujours possible par le biais des agriculteurs et qu'elle est

très coûteuse en cas de stockage et d'évacuation via un conteneur (1000 € pour l'enlèvement). **BM** répond que la **société ETH possède un centre de décantation sur Jodoigne**.

**JdK** met en garde contre le fait que les boues émanant de cours d'eau non encore épurés sont très polluées. En zone urbaine, l'enlèvement des boues est obligatoire. Par contre, en zone agricole, le gestionnaire a le droit de déposer les boues sur les berges.

**Carl Cambron, Commune de Perwez (CC)** explique que sa commune dépose les boues en bordure des champs mais avec le temps, ces dépôts s'accumulent et finissent par former des bourrelets (digues) problématiques. **JdK** explique que **le dépôt peut se faire plus loin à l'intérieur des terres**.

**Marc-Antoine Boucher, Commune de Jodoigne (MAB)** signale que les anciennes carrières de Dongelberg (jodoigne) pourraient recueillir les eaux de débordement de l'Orbais, mais il s'agit d'un Site Natura 2000. Comme l'Orbais réceptionne encore des eaux usées, cette option est à rejeter. Il en appelle donc à une optimisation du fonctionnement du bassin d'orage situé plus en amont sur l'Orbais, à Opprebais (Incourt).

Le cas de l'intervention de curage prévue sur ce bassin d'Opprebais, au lieu-dit « la Pêcherie », est discuté. Selon **JdK**, le remembrement rural a fixé par convention que la Commune d'Incourt s'occuperait de la gestion du BO et que la Province du Brabant wallon s'occuperait de la gestion du canal d'amenée. Selon **JdK**, il faut **réaliser une étude pour évaluer la capacité de l'ouvrage**.

**DS** met en garde contre le fait que curer ce site, qui joue son rôle dans le maillage écologique, mettrait à mal la faune et la flore qui y sont installées depuis lors.

Selon **JG**, l'épaisseur des sédiments à curer y est négligeable. Il propose de limiter l'intervention au **contrôle du bon fonctionnement du canal d'amenée**.

**JMT** invite par conséquent la Commune d'Incourt à se **concerter prochainement avec tous les partenaires concernés par la gestion de ce bassin d'orage**.

**JG** en profite pour signaler qu'on lui aurait rapporté que le ruisseau de Robiernu passe sur la route à cause d'un autre bassin d'orage, situé à l'entrée d'Opprebais (Incourt). Selon **JdK**, c'est effectivement le remembrement rural qui a fixé ce « ruisseau-route », tout comme un autre exemple à Lathuy (Jodoigne).

**JdK** explique que, dorénavant, la Province du Brabant wallon souhaite organiser, avec les partenaires du CRDG, des réunions de concertation plus en amont de la réflexion pour ses travaux extraordinaires sur les cours d'eau.

Elle invite aussi les communes à **rentrer des projets d'embellissement des berges des cours d'eau**.

**GM** demande que la Province du BW prévienne les Fédérations de pêche quand des travaux aux cours d'eau (même ordinaires) sont prévus, afin de pouvoir planifier les opérations de rempoissonnement en conséquence. **JdK** propose que **les communes soient informées des travaux et qu'elles fassent le relais vers les partenaires locaux concernés**. Dans le cas de travaux de curage, la rapidité des interventions ne permet pas toujours de prévenir tout le monde. **Elle va tout de même demander aux contrôleurs des travaux de prévenir**. **JMT** insiste pour que **la Province puisse aussi prévenir chaque fois la Fédération de pêche concernée** (soit celle de bassin de la Dyle, soit celle du bassin de la Gette). Il s'agit en effet d'une demande très ancienne des pêcheurs et il n'y aura chaque fois qu'une seule personne à prévenir (toujours la même).

**Jean-Jacques Mathy, Commune de Ramillies (JJM)** explique que la résolution des 2 rejets d'eaux usées agricoles n'a pas encore été effectuée. **JMT** rappelle que **le SPW-DDR peut intervenir pour rappeler leurs obligations aux agriculteurs concernés**. **XD** précise que les conditions de stockage aux champs sont moins contraignantes que celles à la ferme.

Par ailleurs, il semblerait que de nouveaux aménagements aient été effectués par l'agriculteur Louis Petit pour contrôler l'accès du bétail au cours d'eau, en plus de ceux déjà effectués par ses soins en 2010.

Enfin, 100 saules ont été plantés par la commune le long de Grande Gette au printemps 2014 à Petit Rosières et à Bomal.

**BM** informe l'assemblée que sa commune de Jodoigne a mis en place une stratégie de lutte en matière de piétinement de berges par le bétail, notamment par l'envoi d'un courrier personnalisé aux propriétaires. Elle propose de **mettre à disposition du CRDG le modèle de lettre**. Elle explique aussi qu'un travail de nettoyage d'un gros dépôt de déchets a été entamé sur la Grande Gette à Jodoigne-Souveraine, mais qu'ils ne peuvent achever, sous peine de déstabiliser les berges. **ID** répond que le SPW a donné son accord de principe pour prendre en charge la réfection de la berge. Elle invite BM à **prendre contact avec Jean-Luc Biermez à ce sujet**.

**DS** confirme que son association Culturalité est dans une phase de transition vers le prochain programme Leader 2014-2020. Elle travaille sur un module de formation d'animateurs « terroir » avec notamment un volet « eau ». Ces animations seront proposées aux écoles. **Il transmettra les informations au CRDG**.

**GM** explique que la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique continue à assurer un rôle de vigilance le long des cours d'eau et à prévenir le CRDG ou les communes en cas de problèmes.

**JMT** rappelle que les partenaires peuvent **ajouter de nouvelles actions prévues, en cours ou réalisées à la fin de leur tableau de suivi**.

**JMT** invite les autres partenaires autour de la table à s'exprimer, même s'ils n'ont pas souscrits d'engagements particuliers dans le cadre du PA 2014-2016 du CRDG :

- **François-Xavier Warnitz, asbl Natagriwal (FXW)** n'a pas d'engagements. Il explique qu'il a beaucoup de contacts avec les agriculteurs, notamment pour l'installation de bandes enherbées ou fleuries, de fascines, pour l'application de MAE 8 (prairie de fauche). Sa structure peut aussi octroyer de l'aide dans la cadre des nouvelles législations suite à la réforme de la PAC (ex : le respect de la zone tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau, surface de compensation écologique, tournières enherbées...)
- **XD** informe que la Cellule GISER du SPW remet un avis dans les permis d'urbanisme, sur la pertinence de travaux par rapport aux axes d'écoulement de l'eau de ruissellement. De son côté, ses services remettent un avis sur le stockage des effluents d'élevage
- **Claude Pilet, Fondation rurale de Wallonie (CP)** explique que la FRW est amenée à faire une sensibilisation/information des citoyens via les commissions locales de développement rural (CLDR) et les commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM).  
Il demande si les chantiers de lutte contre les plantes invasives apportent des résultats. **JG** lui répond qu'il y a de bons résultats sur la Balsamine à l'échelle locale. A plus grand échelle, la situation est beaucoup plus compliquée. La Renouée du Japon ne fait pas encore l'objet de chantiers, mais des études sur les techniques d'atténuation sont en cours
- **Olivier Many, RIAL (Ruralité Incourt et Alentour) (OM)** renvoie le CRDG vers son Président Erik Cuypers pour obtenir des informations sur les actions de l'asbl
- **Marianne Saenen, asbl La Petite Jauce (MS)** regrette de manquer de force vive pour s'impliquer davantage dans le CRDG. Elle ne désespère pas de trouver prochainement une ou plusieurs « perles rares »
- **Pierre Chaidron, Confédération des Syndicats Chrétiens (PC)** explique que son organisation sensibilise les entreprises lors de réunions. Mais dans le bassin de la Gette, les entreprises sont peu nombreuses. Il rappelle que ces entreprises peuvent être soumises à autorisation de rejets.

## 4/ Autres types d'atteintes le long des cours d'eau

ID explique que les échanges vont ici surtout concerner les dépôts de déchets, la lutte contre les plantes invasives, le piétinement des cours d'eau par le bétail et la pulvérisation d'herbicides à proximité des cours d'eau

*1° atteintes « dépôts de déchets » :*

**JMT** demande aux communes d'être pro-actives en la matière : (faire) nettoyer les dépôts anciens et réagir rapidement en cas de nouveaux dépôts.

**FN** précise que se pose toujours le problème juridique de l'accès aux propriétés privées pour le repérage d'un dépôt le long des cours d'eau, il demande la collaboration des pêcheurs pour le signalement des dépôts à Hélécinne et à Jodoigne. **JG** répond que si la constatation de l'infraction se fait depuis le cours d'eau, l'intervention est valable. **FN** le confirme.

**JMT** rappelle que deux atteintes aux cours d'eau sont saisonnières : les dépôts de tontes de pelouses/tailles de haie et les pulvérisations d'herbicides. Il invite les communes à faire preuve de la vigilance au moment venu. Il rappelle que la CRDG prône l'usage de courriers personnalisés aux contrevenants, auxquels sont à joindre les fiches « infractions environnementales » éditées par le CRDG.

**CP** informe que dans le cadre du PCDR d'Hélécinne, une récolte de déchets est prévue en 2015.

**FM** informe que chaque année sa commune de Perwez organise une journée propreté. L'édition 2015 sera spécialement consacrée aux cours d'eau.

**ID** demande si les panneaux d'information fournis par le CRDG ont été placés sur les sites nettoyés par les communes. **ND et BM** répondent qu'ils ont bien été placés à Incourt et à Jodoigne.

*2° éradication des plantes invasives*

**JG** rappelle les deux axes de cette lutte qui vise la Berce du Caucasse (avec le Plan « Berce » de la Région wallonne) et les chantiers du CRDG contre la Balsamine de l'Himalaya.

Le travail se fait sur 3 ans pour la Balsamine à raison de deux passages par an. Les foyers traités restent encore représentés sur la carte de l'inventaire du CRDG, de façon à pouvoir assurer une surveillance des sites. Il rappelle l'importance d'identifier les foyers infectieux dans les jardins privés et de sensibiliser les propriétaires.

Point sur les chantiers de Balsamines mis en œuvre (ou à mettre en œuvre) :

- Perwez

La Grande Gette (3 années) et la Jauchette (2 années) ont été traitées + d'autres chantiers sont entamés sur le Thorembais et l'Orbais (avec prolongement sur Incourt).

Il y a nécessité de maintenir l'effort sur l'Orbais et le Thorembais : pour ce dernier, éventuellement via la Province du Brabant wallon, comme en 2014 ; dans la négative, la commune devrait prendre le relais.

Les foyers infectieux ont été repérés sur l'Orbais mais en attente de contact avec les riverains.

- Ramillies

La Grande Gette jusqu'à la Ferme de la Ramée (2 années) ont été traitées

Idem pour la Jauchette et le ruisseau de Bomelette (RAS en 2014).

La Petite Gette a été parcourue par la Province du BW : rien à signaler !

La Berce a été repérée à la rue Croix Bouvier mais le propriétaire n'a pas autorisé d'interventions.

Il y a nécessité d'adopter un article pour l'interdiction de cette plante dans le règlement communal (voir plus bas).

- Incourt

Les chantiers sur le Piétrebaais (2 années) donnent de très bons résultats.

Un foyer infectieux à proximité du ruisseau de Chapelle Saint Laurent a été identifié au niveau de la Ferme du Petit Haquedau. Il convient de le contrôler pendant 2 ou 3 années.

**JG** rappelle l'importance de **poursuivre l'effort entamé sur l'Orbais** (1 année) malgré les travaux de pose de collecteurs programmés en 2015.

Un foyer sur l'Orbais (1<sup>ère</sup> année) a été identifié chez Monsieur Rappe mais il refuse d'intervenir: nécessité **d'obtenir sa collaboration**.

Nécessité aussi de **poursuivre et prolonger plus en aval vers la Grande Gette le chantier entamé sur le Thorembois** à Glimes (à la main ou fauchage, vu les quantités).

- *Jodoigne*

Le chantier sur le Ruisseau de Gobertange est terminé (3 années): il faut maintenant **assurer un rôle de surveillance**.

Nécessité de **prolonger le travail effectué à Ramillies sur la Grande Gette, à partir de la Ferme de la Ramée jusqu'à Jodoigne-Souveraine**.

Idem pour **prolonger sur Jodoigne le travail entamé à Incourt sur l'Orbais**.

**BM** explique qu'un article « invasives » a été proposé par Jodoigne à la zone de Police du Brabant wallon Est (Hélécine, Orp-Jauche, Ramillies, Perwez, Jodoigne). Elle demande la **collaboration des autres communes de la Zone de Police afin de soutenir l'adoption de cet article**.

ID informe que la Commune d'Orp-Jauche devrait souhaiter s'intégrer dans cette collaboration, car elle est demandeuse d'intégrer le même **article que celui repris par la zone de Police Hannut/Lincent** (voir réunion du GT n° 1 du 30/09/14). **BM** demande à **recevoir cet article**.

*3° Piétinement des cours d'eau par le bétail + Pulvérisation d'herbicides à proximité des cours d'eau*

ID présente les articles d'information rédigés sur le site web du CRDG : pour la réduction des pesticides, voir les présentations « power point » lors de l'AG du 29 août et voir le « Feuilleton » 2014 de la Lettre d'information du CRDG . En ce qui concerne le piétinement par le bétail, voir le « zoom » de la Lettre d'information n°20 du CRDG consacré à ce sujet.

## **5/ Concertation pour les travaux aux cours d'eau**

**JMT** présente les feuillets explicatifs qui ont été distribués chez les riverains avant le démarrage de 2 chantiers réalisés par la Province du BW : en 2012, sur la Grande Gette à Bomal (Ramillies) et en 2014 sur l'Orbais à Orbais (Perwez). Il ajoute qu'une procédure de concertation avec certains partenaires du CRDG a été expérimentée à l'occasion de ces 2 chantiers. Il propose aux participants de ces concertations de donner leur avis sur ces expériences initiées par le CRDG et la Province du BW.

**Julien Taymans, Natagora BW (JT)** trouve que les travaux sur la Grande Gette n'ont pas été pertinents et qu'il n'y a pas eu de concertation réelle, càd de recherche de conciliation entre les différents points exprimés par chaque intervenant.

**JdK** répond que, au moment de cette réunion de terrain en 2012, les travaux étaient déjà attribués et que toutes les adaptations souhaitées n'ont pu être intégrées. Elle rappelle que **la Province du BW souhaite organiser une concertation plus en amont par rapport à la programmation des travaux**, mais pour ce faire, elle a **besoin de la collaboration des communes**.

Pour **JdK**, le chantier qui a eu lieu sur l'Orbais en 2014 dans les fonds de jardins a été très bien accueilli car les riverains se sont impliqués à leur échelle.

**JMT** souligne le changement d'état d'esprit du gestionnaire provincial vers plus de concertation et vers une approche plus intégrée des travaux sur les cours d'eau (prônée aussi dans la Directive cadre sur l'eau).

**ID** demande d'excuser l'absence du gestionnaire régional (**Jean-Luc Biermez, SPW- DCENN**). Celui-ci a informé le CRDG que le projet de pose de cascates sur la Grande Gette à Zétrud-Lumay (demande des pêcheurs) est en cours.

## **6/ Evaluation du fonctionnement général du CRDG**

Pour ce qui concerne la tenue des réunions des groupes de travail décentralisés, **JMT** propose une fréquence d'une réunion par an. Il souhaite que **l'OJ de ces réunions soit déterminé en concertation avec les partenaires, sur des thèmes ou projets qui n'ont pas été traités lors de cette 1ère réunion** (exemples : rejets individuels d'eaux usées, zones humides, inondations...).

Il propose un tour de table pour récolter l'avis de chacun sur ce type de réunion et le fonctionnement plus général du CRDG.

#### Echange lors du tour de table

**FXW** explique qu'il a des contacts surtout avec des agriculteurs et qu'il est utile pour lui de **rencontrer d'autres types de partenaires.**

**JMV** n'avait plus de contact avec le CRDG depuis longtemps : il est ravi d'avoir reçu beaucoup d'informations sur ce qui se fait le long des cours d'eau.

**GM** souligne que ces réunions permettent des rencontres avec les partenaires locaux.

**Mélissa Vanderbruggen, Commune de Ramillies (MV)** explique qu'en tant que gardienne de la paix elle n'est pas forcément concernée par les problématiques du CRDG, hormis les dépôts de déchets.

**JJM** a pris conscience que beaucoup d'actions étaient menées dans les autres communes, ce qui devrait inciter la sienne à emboîter le pas et faire un effort.

**XD** estime que le CRDG devrait aussi **faire de la sensibilisation, notamment au niveau de la visibilité des nombreuses actions menées.**

**CP** peut intervenir dans le CRDG par le biais des **commissions locales PCDR qui peuvent être une interface avec le programme d'actions du CRDG. Le nouveau décret qui régit les PCDR va notamment permettre des actions sur le thème du développement durable.**

**BM** déplore le fait que depuis 2012, le CRDG a organisé trop peu de réunions de ce type. Elle est donc heureuse que ces nouvelles réunions décentralisées vont **permettre un programme plus cohérent au niveau local.** Il est par ailleurs nécessaire de **transmettre les échanges qui ont eu lieu aujourd'hui.**

Elle informe l'assemblée que sa commune été contactée par le CRDG pour l'organisation d'une descente de la Grande Gette en kayaks et demande une **collaboration des partenaires (notamment des pêcheurs) pour recevoir leur avis sur la faisabilité du circuit.** Cela ne pourrait se faire qu'en aval e de Jodoigne-centre jusqu'au moulin de Zétrud Lumay (autre piste : de la Ferme de La Ramée jusqu'au zoning en amont de Jodoigne-centre).

**FN** explique que ce type de réunions permet **d'échanger sur des projets à intérêt supra local coordonnés par le CRDG,** comme les DO, la lutte contre les plantes invasives...

**ND** estime que le fait de rencontrer les autres partenaires communaux booste ses propres motivations, mais que les petites communes comme la sienne rencontrent toujours le souci du manque de personnel et la difficulté de sensibiliser le personnel en place.

**BM** lui renseigne la **piste d'accueillir un stagiaire de l'Institut Eco Conseil.**

**OM** conseille au CRDG de cibler aussi les géomètres lors du séminaire sur la gestion des eaux pluviales organisé le 9 décembre 2014 à Waterloo.

**MS** apprécie ce genre de réunion. Elle va essayer de **remotiver les troupes de son association,** mais est aussi intéressée en tant que conseillère communale à Ramillies. Pour sa part, elle organise le « Big Jump » à Orp-Jauche et **souhaiterait que le concept se développe.**

**JdK** apprécie de pouvoir **s'imprégner d'une dimension locale dans sa gestion globale à l'échelle de la Province**. Ces réunions sont indispensables pour **l'élaboration des programmes d'actions pluriannuels du CRDG**, afin de **permettre un partage d'expériences et assurer une cohérence dans les projets**. Elle a l'impression que plusieurs pistes d'actions concrètes pourront se dégager de tout ce qui a été débattu aujourd'hui. **Des visites de terrain devraient pouvoir aussi être organisées avec les partenaires concernés par certains dossiers abordés**.

**BM** propose que l'on organise **des tables-rondes au sein des groupes décentralisés pour préparer les prochains programmes d'actions du CRDG**.

**JdK** met cependant en garde contre la multiplication des réunions auxquelles sont susceptibles de devoir participer les partenaires supra communaux.

**HP** estime que ces réunions pourraient permettre une **meilleure coordination des chantiers supra-communaux avec une mise en contact des acteurs**. Ces réunions reflètent la **volonté des partenaires de concrétiser leurs engagements et leurs suivis**.

**JT** explique qu'il est nécessaire d'avoir des interactions entre partenaires et qu'il faut **évoluer vers des thématiques concrètes pour les prochaines réunions**.

**DS** souhaiterait que ces réunions aboutissent à la **constitution de groupes locaux d'accompagnement de projets**. Le rappel des actions que chacun mène (ou doit mener) est très utile.

**FM** a apprécié la rencontre qui permet un suivi du programme d'actions avec un échange d'expériences.

**PC** estime que ces réunions sont utiles et intéressantes. Mais il rappelle que le CRDG a besoin de s'appuyer sur un partenariat actif dans son travail quotidien et à plus long terme, ainsi que sur une réelle volonté politique de changement dans les domaines qu'il couvre. Le CRDG doit continuer à garder son rôle mobilisateur des forces vives.

**Compte rendu rédigé par Cathy Delcorps et Jean-Marie Tricot  
(Cellule de coordination CRDG) sur base des notes prises par  
Cathy Delcorps**

Liens en rapport avec la réunion:

. PV de la réunion du GT décentralisé n° 2 du 14/10/14:

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%20/PV%20reunion%20Groupe%20.pdf>

. Tableau récapitulatif de suivi de la réunion du 14/10/14 :

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%20/Tableau%20suivi%20GT%20.pdf>

. liste des personnes invitées à la réunion du 14/10/14:

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%20/liste%20des%20invites%20G2.pdf>

. photos prises à l'occasion de la réunion du 14/10/14: [http://crdg.be/site/decentralise/694-gt-](http://crdg.be/site/decentralise/694-gt-decentralise-nd2.html)

[decentralise-nd2.html](http://crdg.be/site/decentralise/694-gt-decentralise-nd2.html)

. liste des outils et aides-services du CRDG aux partenaires

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/outils-aide%20service%20aux%20partenaires.pdf>

. tableau de suivi du PA 2014-2016 du CRDG complété pour l'année 2014 (uniquement GT décentralisé n° 2):

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%202/Suivi%20PA%20GT2.pdf>

. les 7 fiches "infractions environnementales" du CRDG :

[http://www.crdg.be/site/index.php?option=com\\_content&view=article&id=563:fiches-incivilités&catid=111:informationsthématiques&Itemid=342](http://www.crdg.be/site/index.php?option=com_content&view=article&id=563:fiches-incivilités&catid=111:informationsthématiques&Itemid=342)

. nouvelles règles et modes de gestion en matière de réduction des pesticides:

*[pour accéder aux 3 présentations power point du 29 août 2014](#)*

*pour accéder aux feuillets 2014 de la Lettre d'info du CRDG, consacré à la réduction des pesticides en Région wallonne : [LI n° 18 \(avril 2014\)](#) - [LI n° 19 \(juin 2014\)](#) - [LI n° 20 \(septembre 2014\)](#)*

. contrôle de l'accès du bétail aux cours d'eau: <http://www.crdg.be/site/thematique-qualite/686-du-nouveau-pour-la-cloture-des-berges-des-cours-deau.html>

Liens en rapport avec l'inventaire des points noirs du CRDG et la lutte contre les plantes invasives :

*Inventaire CRDG Points noirs actuels : <http://bit.ly/1uWkFCR>*

*Inventaire CRDG Points noirs résolus : <http://bit.ly/1wHxC7Q>*

*Inventaire CRDG Plantes invasives (\*) : <http://bit.ly/1wHy4Tx>*

*Cartes synthétiques de l'inventaire CRDG de la Balsamine de l'Himalaya et de la Berce du Caucase (\*) :*

*<http://http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/Cartes%20synthese%20BC%20BH.pdf>*

- *Carte synthétique des chantiers d'éradication de la Balsamine de l'Himalaya : <http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/Bilan%20PI%202014.pdf>*
- *Bilan et perspective des chantiers "plantes invasives" dans les 4 communes du GT n° 2 : <http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%202/Bilan%20Invasives%20G2.pdf>*

*(\*) à noter que ces cartes de l'état des lieux des plantes invasives en Dyle-Gette n'intègrent pas le fait que des vallées font l'objet de chantiers d'éradication achevés (après 3 ans) ou en cours (après 1 ou 2 ans)*